



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 29054

Texte de la question

La filière avicole traverse une profonde crise. Un colloque organisé la semaine passée dans les Deux-Sèvres par la préfecture avec l'ensemble, de la profession l'a dramatiquement rappelé. Ses causes sont multiples et connues. La concurrence internationale exacerbée avec des importations de pays tiers (Brésil et Thaïlande) que la filière affronte dans un contexte de déséquilibre structurel du marché, est facilitée par l'existence de failles dans le système de protection tarifaire et sanitaire. Les renforcements annoncés par Bruxelles n'ont que peu d'impact et ne rassurent guère les acteurs de la filière. Avec la baisse de la consommation, les quantités produites ne sont plus absorbées par le marché. Pis, la volaille perd des parts de marché au sein de l'Union européenne qui est en passe de devenir importatrice nette. A cela, il convient d'ajouter les contraintes environnementales, urbanistiques ou sociales (bâtiments vieillissants, présence forte d'amiante, distance des habitations non respectée, pyramide d'âge élevée), etc. Conscient des difficultés, le Gouvernement a mis en place, au début de cette année, un plan d'aide à la cessation d'activité et d'accompagnement et de modernisation des industries avicoles. Il est sans doute trop tôt pour évaluer ses premiers résultats. Cependant, il est certain que ce plan ne sera pas suffisant au regard des nouveaux événements qui affectent toute la filière. La canicule de cet été, puis les décisions de Bruxelles, qualifiées parfois « d'irresponsables », font craindre la recrudescence de l'histomonose chez la dinde et n'invitent pas à l'optimisme. Sur ce dernier point, le Gouvernement doit rapidement prendre des mesures temporaires et urgentes. A court terme, la suppression des aides à l'emploi liées aux 35 heures ; prévue fin 2004, et la disparition des restitutions font au contraire craindre le pire. D'autres difficultés existent encore auxquelles les réponses manquent. Elles concernent la faiblesse de la réglementation sur l'étiquetage de l'origine des produits qui induisent le consommateur en erreur ou la réforme indispensable de l'interprofession. M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales les mesures conjoncturelles et structurelles qu'il envisage pour répondre au cri d'alarme lancé par toute la filière avicole, des producteurs aux industriels.

Texte de la réponse

La filière avicole française, après une croissance continue jusqu'en 1998, est entrée dans une phase de récession structurelle en 1999. Les difficultés de cette filière ont fait suite aux accords de Marrakech en 1993 qui ont entraîné une érosion sensible des volumes exportés et ont favorisé la pression concurrentielle des viandes importées sur le marché européen en provenance de pays émergents comme le Brésil et la Thaïlande. Cette évolution est aggravée par une baisse de la consommation constatée pour toutes les viandes. Pour pallier ces difficultés, le Gouvernement a lancé en novembre 2002 un plan d'adaptation en deux volets. Le premier volet, avec un budget de 6 millions d'euros, a permis en 2003 de faire bénéficier les éleveurs avicoles d'une aide à la cessation d'activité qui a conduit à la fermeture de 428 000 m² de bâtiments. Ce plan a répondu à l'attente des professionnels du secteur puisque les demandes des éleveurs ont largement dépassé les possibilités budgétaires. Aussi, afin de satisfaire l'ensemble des demandes, le plan est reconduit en 2004 avec un budget de 3,5 millions d'euros. Le second volet s'inscrit dans une stratégie offensive avec un budget de 3 millions d'euros qui vient renforcer les aides aux investissements de modernisation des outils industriels. Ce volet mis en oeuvre

en 2003 se poursuit en 2004. Pour ce qui concerne le commerce extérieur, la maîtrise des importations reste un point prioritaire d'intervention des pouvoirs publics. Depuis mai 2002, la France est intervenue de façon très ferme auprès de la Commission européenne pour corriger les imperfections de la nomenclature douanière qui ont ouvert la porte au contournement tarifaire au profit des viandes salées. Après des aménagements partiels de la nomenclature douanière et à la suite des demandes insistantes de la France et d'autres Etats membres, la Commission a fini par nous donner satisfaction en adoptant le 23 octobre 2003 un règlement qui modifie la définition des viandes salées afin de parer ce contournement tarifaire. Ces modifications successives ont d'ores et déjà donné des signes tangibles puisque les importations européennes de viandes salées ont marqué un recul de près de 20 % sur les huit premiers mois de l'année 2003. Au-delà des viandes salées, il conviendra de rester très vigilant quant à l'évolution des importations de produits élaborés en soulignant toutefois que les marges de manoeuvre tarifaires restent très limitées et que si des mesures de protection s'imposent demain avec par exemple la détermination de contingents, elles ne pourront être négociées que dans un cadre multilatéral, voire bilatéral. Conscients des problèmes soulevés par la recrudescence de l'histomonose dans les élevages de dindes, les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales travaillent activement, en collaboration avec l'AFSSA et des associations de professionnels de la filière dinde, à la recherche d'une solution. C'est ainsi qu'un protocole d'utilisation de la nitarsonne, produit efficace pour lutter préventivement contre l'histomonose, devrait être déposé dans les prochaines semaines à l'AFSSA pour avis. De son côté, la Commission a sollicité l'avis de l'autorité européenne de sécurité alimentaire pour l'utilisation de ce même produit dans l'Union européenne. Une réponse est attendue pour le mois de septembre. Enfin, il convient que puisse émerger dans les meilleurs délais une interprofession dans le secteur de l'aviculture. Sa mise en place progresse, des familles professionnelles agricoles ayant pris l'engagement d'aboutir au cours de prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29054

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8885

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5079